

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° II-736

présenté par

M. Mazaury, M. de Courson, M. Molac, Mme Froger, M. Castellani, M. Castiglione, M. Habib,
M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Panifous, Mme Sanquer et M. Taupiac

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Sécurités »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes | + | - |
|---------------------------------|-----------|-----------|
| Police nationale | 0 | 0 |
| Gendarmerie nationale | 0 | 1 000 000 |
| Sécurité et éducation routières | 0 | 0 |
| Sécurité civile | 1 000 000 | 0 |
| TOTAUX | 1 000 000 | 1 000 000 |
| SOLDE | 0 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à augmenter d'1 million d'euros l'action 13 "soutien aux acteurs de la sécurité civile" du programme 161, qui subit une baisse de son budget, entre la LFI 2024 et le PLF 2025 de plus de 9%.

Cette action est toutefois essentielle. Elle correspond aux activités de coordination et de formation des autres acteurs de la sécurité civile, qui comprend notamment le développement de la résilience de la population, notamment par la généralisation de la formation aux gestes de premiers secours.

Cette généralisation répond à l'objectif de former 80% de la population au PSC1 ou aux gestes qui sauvent d'ici la fin de la mandature présidentielle.

Le maillon citoyen est primordial. En effet, lors d'un accident, la capacité d'agir du témoin est essentielle, les secours mettant, en moyenne, en 10 à 12 minutes pour arriver sur les lieux. Pourtant, pour les arrêts cardiaques, chaque minute sans massage cardiaque diminue de 10% les chances de survie de la victime.

Dans ce contexte, et afin de permettre d'atteindre l'objectif fixé, il ne semble pas pertinent de diminuer les budgets de cette action.

Pour assurer la recevabilité financière de cet amendement, il est donc procédé aux mouvements de crédits suivants :

- une hausse de 1 million d'euros en AE et CP sur l'action 13 "soutien aux acteurs de la sécurité civile" du programme 161 "sécurité civile".
- une baisse de 1 million d'euros en AE et CP sur l'action 04 "commandement, ressources humaines et logistique du programme 152. Il est demandé au Gouvernement de lever ce gage pour ne pas faire peser ce coût sur ces services.